

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la société REVECO BOIS, effectue des travaux au 126 avenue des Sources à Forges-les-Eaux du 16 mars 2023 à la fin mai 2023.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2023-032

ARRETE :

Objet : Mise en place d'un échafaudage et travaux
126 avenue des Sources

Du 16 mars 2023 à fin mai
2023

Article I :

L'emprise est autorisée sur la totalité du trottoir jusqu'au 26 mars 2023.

Les passages piétons les plus proches des travaux devront être signalés par des panneaux et la pose d'un panneau indiquant le nombre de mètres en proposant de changer de trottoir.

A compter du 26 mars 2023, seule la piste cyclable pourra être en partie neutralisée en plus du trottoir.

Des panneaux avertisseurs de travaux et de réduction de voie devront être positionnés en amont afin d'alerter de l'emprise de l'échafaudage.

La présence de l'échafaudage est autorisée sur une largeur de 1 mètre (permettant aux piétons de passer) jusqu'à fin mai avec l'ensemble des protections nécessaires à la sécurité des piétons pouvant passer à proximité.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.

La société REVECO BOIS, 5 route de la grande Ferme 76440 La Ferté-Saint-Samon prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

L'installation des panneaux de signalisation et traversée de piétons seront à la charge de la société.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 14 mars 2023

Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **20 MARS 2023**

Le Maire
Christine LESUEUR

